

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802

27 septembre 2006

SOMMAIRE

Adeline Institut, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 86480	Invesco GT Continental European Fund, Sicav, Lu-	
Am Park S.A., Esch-sur-Alzette 86494	xembourg	86461
AV Knight, S.à r.l., Luxembourg 86477	IS EF One, S.à r.l., Luxembourg	86481
AV Knight, S.à r.l., Luxembourg 86480		86493
BNP Paribas S.A., Luxembourg 86496	Karani & Associated S.A., Luxembourg	86471
Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert,		86457
S.à r.l., Esch-sur-Alzette	L.E.I. Conseil S.A., Luxembourg	86456
Capital Investment Management Company S.A.,		86457
Luxembourg 86453	Land & Sea S.A., Luxembourg	86470
Cergrafhold S.A., Luxembourg 86456	Lodola International S.A., Luxembourg	86470
Charterhouse Poppy I, S.à r.l., Luxembourg 86462		86477
Checkmate Sicav, Luxembourg 86496	Malasi S.A., Luxembourg	86467
Climate Change Capital Carbon Fund II, S.à r.l.,		86470
Luxembourg 86464	Mariucci Frères, S.à r.l., Bettembourg	86457
Climate Change Capital Carbon Fund II, S.à r.l.,	Matterhorn Immobilière S.A., Luxembourg	86461
Luxembourg 86467	Millen-Eck, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86495
D.O.T. International S.A., Luxembourg 86471	N&G Patent Services S.A., Luxembourg	86468
Deveen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 86495	Patavium Asset Management S.A., Luxembourg.	86455
Eagle 2000 S.A., Luxembourg 86495	Pipo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86480
Elite Holding S.A., Luxembourg 86450	Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.,	
Elite Holding S.A., Luxembourg 86452	Luxembourg	86456
Esseventuno S.A., Luxembourg 86462	Profi S.A., Luxembourg	86457
European Credit Fund Sicav, Luxembourg 86452	Restaurant Shanghai, S.à r.l., Schifflange	86476
European Credit (Luxembourg) S.A., Luxembourg 86453	Romford Properties, S.à r.l., Schuttrange	86494
Extended Holdings, S.à r.l., Luxembourg 86468	Sanam, S.à r.l., Neudorf	86494
Feane Coiffure, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 86495	Screlux, A.s.b.l., Olm	86458
Fitecfar S.A., Luxembourg 86464	Seal Bay S.A., Luxembourg	86467
Fosca S.C.A., Luxembourg 86471	Self Storage Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86462
Fosca S.C.A., Luxembourg 86476	Self Storage Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86463
Francesca, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 86477	Sireo Immobilienfonds No. 4 Sicav, Luxembourg.	86458
GAL Finance S.A., Luxembourg 86455	Société Civile Beauregard, Luxembourg	86453
Groupe STI, Société de Techniques Industrielles,	Société Civile Beauregard, Luxembourg	86455
S.à r.l., Bertrange 86476	Sole Resorts S.A., Luxembourg	86467
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg 86493	Stella Cadente, S.à r.l., Luxembourg	86455
Hacinson Building S.A., Luxembourg 86464	Tall International S.A., Luxembourg	86467
Holdalu S.A.H., Luxembourg 86496	Texer Textile Services S.A., Luxembourg	86494
Immo-Croissance Conseil S.A., Luxembourg 86461	Vartema S.A., Luxembourg	86476
Infante S.A., Luxembourg 86455	Versis S.A., Luxembourg	86470



ELITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 108.087.

In the year two thousand and six, on the twentieth eight day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address 15, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme ELITE HOLDING S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 108.087, incorporated by deed acted on the 29th day of April 2005, published in the Luxembourg Mémorial C number 994 of the 6th October 2005 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by deed enacted on August 24, 2005, publication in progress in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 28th day of February 2006.

An extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting public notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting public notary to record his declarations and statements which follow:

- I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme EIITE HOLDING S.A. amounts currently to USD 50,302.- (fifty thousand three hundred and two United States Dollars), represented by 25,151 (twenty-five thousand one hundred fifty-one) shares with a nominal value of USD 2.- (two United States Dollars) each, all fully paid up.
- II.- That on terms of article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital has been fixed at USD 12,062,000.- (twelve million sixty-two thousand United States Dollars), divided into 6,031,000 (six million thirty-one thousand) shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each;

and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, in process of publication, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article eight of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

- III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 28th day of February 2006 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the Articles of Incorporation, has realized an increase of capital by the amount of USD 312.- (three hundred and twelve United States Dollars) so as to raise the subscribed capital from its current to USD 50,614.- (fifty thousand six hundred and fourteen United States Dollars), by the creation and issue of 156 (one hundred fifty-six) new shares of USD 2.- (two United States Dollars) per share with a issue premium of USD 291.84.-.
- IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by Mr John Breslin residing at Penthouse C, Montrose Court, Exhibition Road, London SW7 2QG, as follows:

Subscriber	Number of	Amount subscribed	Issue Premium to be	Total amount to be
	Shares	(in USD)	paid (in USD)	paid (in USD)
Mr John Breslin	156	312	291.84	603.84
Total	156	312	291.84	603.84

- V.- That the 156 (one hundred fifty-six) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a bank account of the company ELITE HOLDING S.A., by Mr John Breslin, prementioned, so that the amount of USD 603.84 (six hundred and three point eighty-four United States Dollars) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting public notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.
- VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the Articles of Incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- «Art. 5. Capital Shares and share certificates. The subscribed capital is set at USD 50,614.- (fifty thousand six hundred and fourteen United States Dollars), represented by 25,307 (twenty-five thousand three hundred and seven) shares having a par value of USD 2.- (two United States Dollars).

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is fixed at USD 12,062,000.- (twelve million sixty-two thousand United States Dollars), to be represented by 6,031,000 (six million thirty-one thousand) shares having a par value of USD 2.- (two United States Dollars).

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the share-holders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized during a period ending five years after the date of publication of these Memorandum and Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.



The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme ELITE HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 108.087 constituée suivant acte reçu le 29 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 994 du 6 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 24 août 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 28 février 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme ELITE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 50.302,- (cinquante mille trois cent deux dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 25.151 (vingt-cinq mille cent cinquante et une) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 12.062.000,- (douze millions soixante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) qui sera divisé en 6.031.000 (six millions trente et un mille) actions de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en cours de publication de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le Conseil d'Administration, en sa réunion du 28 février 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 312,- (trois cent douze dollars des Etats-Unis d'Amérique), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à USD 50.614,- (cinquante mille six cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création et l'émission de 156 (cent cinquante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, ainsi qu'une prime d'émission de USD 291,84.
- IV.- Que le Conseil d'Administration toujours en vertu des pouvoirs conférés par l'article 5 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par M. John Breslin demeurant à Penthouse C, Montrose Court, Exhibition Road, London SW7 2QG, comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	Prime d'émission	Montant total
		(en USD)	à payer (in USD)	à payer (en USD)
M. John Breslin	156	312	291,84	603,84
Total	156	312	291,84	603,84

V.- Que les 156 (cent cinquante-six) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteurs prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ELITE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 603,84 (six cent trois virgule quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.



- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 50.614,- (cinquante mille six cent quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 25.307 (vingt-cinq mille trois cent sept) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteurs ou nominatives.

Le capital autorisé est fixé à USD 12.062.000,- (douze millions six cent vingt-trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 6.031.000 actions (six millions trente et un mille) ayant une valeur nominale de 2,- (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise, fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, vol. 28CS, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(078132.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ELITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.087.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42093 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078134.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.757.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078538.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 72.192.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078541.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 36.777.

Le bilan au 10 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SOCIETE CIVILE BEAUREGARD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier. R. C. Luxembourg E 1.021.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alfred dit Fred Berchem, kinésithérapeute, né à Luxembourg le 17 novembre 1934, demeurant à L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier;
- 2.- Madame Marie Josée Caroline dite Josée Haag, sans profession, née à Luxembourg le 28 avril 1938, épouse de Monsieur Fred Berchem, demeurant à L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier;
- 3.- Monsieur Guy Berchem, médecin, né à Luxembourg le 19 mars 1964, demeurant à L-3348 Leudelange, 21, rue des Champs;
- 4.- Madame Manon Bosseler, laborantine, née à Luxembourg le 29 avril 1963, épouse de Monsieur Guy Berchem, demeurant à L-3348 Leudelange, 21, rue des Champs.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- I.- Les comparants sub 1. à 3. sont les seuls associés de la société SOCIETE CIVILE BEAUREGARD, ayant son siège social à L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier, constituée avec effet au 1er janvier 1987, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 29 mars 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Frank Baden, en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 466 du 9 octobre 1993, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E et le numéro 1.021, ci-après la «Société».
- II.- Le capital social est fixé à la somme de sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 7.400.000,-), représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 370.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1 Monsieur Fred Berchem, préqualifié, quatorze parts sociales	14
2 Madame Josée Berchem-Haag, préqualifiée, trois parts sociales	3
3 Monsieur Guy Berchem, préqualifié, trois parts sociales	3
Total: vingt parts sociales.	20

III.- Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante et un euros et vingt cents (EUR 183.441,20).

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt mille neuf cent quarante et un euros et vingt cents (EUR 180.941,20), sans annulation de parts sociales mais par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, en vue de le réduire de son montant actuel de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent qua-



rante et un euros et vingt cents (EUR 183.441,20) à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), par remboursement aux associés, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Chaque associé déclare expressément être d'ores et déjà intégralement investi de ses droits dans le cadre de la susdite réduction de capital et n'avoir aucune créance à l'égard de la Société du chef de cette réduction de capital.

Le capital social est désormais fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'assemblée est clôturée.

- IV.- Puis intervient, Monsieur Fred Berchem, préqualifié, lequel déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, neuf (9) des parts sociales qu'il détient dans la Société, comme suit:
- cinq (5) parts sociales à Madame Manon Berchem-Bosseler, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global d'un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;
- quatre (4) parts sociales à Monsieur Guy Berchem, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global d'un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.
- V.- Ensuite, Monsieur Guy Berchem, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux (2) des parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Josée Berchem-Haag, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global d'un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.
- VI.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Les cédants et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels des présentes transactions.

Les cédants et les cessionnaires déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

- VII.- Les associés déclarent accepter lesdites cessions de parts sociales et accepter Madame Manon Berchem-Bosseler, préqualifiée, comme nouvelle associée de la Société.
- VIII.- Monsieur Fred Berchem, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.
- IX.- Puis, les quatre associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Suite aux résolutions prises dans l'assemblée ci-avant relatives à la conversion du capital en euros et à la réduction du capital social et aux cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1 Monsieur Alfred dit Fred Berchem, kinésithérapeute, né à Luxembourg le 17 novembre 1934, demeurant à	
L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier, cinq parts sociales	5
2 Madame Marie Josée Caroline dite Josée Haag, sans profession, née à Luxembourg le 28 avril 1938, épouse	
de Monsieur Fred Berchem, demeurant à L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier, cinq parts sociales	5
3 Monsieur Guy Berchem, médecin, né à Luxembourg, le 19 mars 1964, demeurant à L-3348 Leudelange, 21,	
rue des Champs, cinq parts sociales	5
4 Madame Manon Bosseler, laborantine, née à Luxembourg le 29 avril 1963, épouse de Monsieur Guy Berchem,	_
demeurant à L-3348 Leudelange, 21, rue des Champs, cinq parts sociales	
Total: vingt parts sociales	20

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

L'assemblée est clôturée.

X.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-), sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

XI.- Les associés élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: F. Berchem, J. Haag, G. Berchem, M. Bosseler, T. Metzler.



Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juillet 2006.

T. Metzler.

(073886.3/222/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE CIVILE BEAUREGARD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2333 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Pier.

R. C. Luxembourg E 1.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juillet 2006.

T. Metzler.

(073888.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

STELLA CADENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.117.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(078551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

GAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.896.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(078554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

INFANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 49.649.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 19 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LÚ, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour INFANTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078774.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.358.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

L.E.I. CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 98.547.

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.E.I. CONSEIL S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.547, constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 9 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234 du 27 février 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgqiue.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société de L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
 - 2.- Modification aférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
 - 3.- Constatation de la libération intégrale du capital social.
 - 4 Divors

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont payé un montant de EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents euros) sur la valeur nominale, de sorte que le capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est actuellement libéré à concurrence de 100% (cent pour cent), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006. J. Elvinger.

(078066.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

L.E.I. CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 98.547.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43113 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078067.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PROFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 29.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour PROFI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078562.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

MARIUCCI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour MARIUCCI FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078580.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

KOPCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 15, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 89.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09827, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour KOPCO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 100.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV

J.-C. Michels

Son mandataire

(078586.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SCRELUX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8393 Olm, 3, rue des Prés. R. C. Luxembourg F 3.712.

STATUTS

Plan des statuts:

Préambule;

Dénomination: article 1;

Siège: article 2; Durée: article 3; Objet: article 4; Affiliation: article 5; Membres: article 6; Démission: article 7; Exclusion: article 8; Cotisations: article 9;

Assemblée Générale: article 10;

Dissolution: article 11;

Conseil d'administration: article 12;

Exercice social: Article 13; Liquidation: Article 14; Actions en justice: Article 15;

Loi applicable et attribution de juridiction: Article 16.

Préambule

Entre les associés soussignés:

Monsieur Marc-Antoine Cauchie, français, retraité, demeurant à Olm.

Monsieur Alain Deneumoustier, belge, ingénieur civil, demeurant à Mersch.

Monsieur Marcel Felten, luxembourgeois, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Gorreux, belge, gérant de société, demeurant à Beuzet/Gembloux/Belgique.

Monsieur Jean-Pierre Leburton, belge, retraité, demeurant à Hassel.

Monsieur René Pizzaferri, luxembourgeois, employé privé, demeurant à Mondercange.

Monsieur Michel Saudrais, français, fonctionnaire, demeurant à Luxembourg.

Entre les associés signataires et ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, a été constituée une association sans but lucratif régie tant par les présents statuts que par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 1er. Dénomination. Il est fondé une association sans but lucratif sous la dénomination de SCRELUX, A.s.b.l.

Art. 2. Siège. Le siège est fixé à Olm. Sans préjudice de l'alinéa 26-1 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration, prise à la majorité des deux tiers des voix présentes des membres composant le conseil d'administration. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produiront ou seront imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de l'association, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Le conseil d'administration pourra décider le rétablissement du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Objet. Le SCRELUX a pour objet de:

- Promouvoir la bienfaisance par toutes activités sociales, culturelles, philanthropiques ou scientifiques.



- Accomplir au Luxembourg et à l'étranger, tous les actes qui peuvent favoriser directement ou indirectement ses intérêts et ceux de ses membres, notamment la défense de leurs intérêts matériels et moraux ainsi que le développement et la promotion de leurs activités.
 - Faire toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.
 - Etre propriétaire de tous biens mobiliers et immobiliers, recevoir des dons, legs et subventions.

Cet objet peut être étendu par décision de l'assemblée générale statuant conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 5. Affiliation. Seuls les membres composant le conseil d'administration figureront sur les listes à publier au registre de commerce de Luxembourg.

Le SCRELUX peut adhérer en tant qu'association à des fédérations nationales ou internationales qui poursuivent des buts similaires.

Art. 6. Membres. Le nombre minimum des membres est fixé à cinq.

L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Les donateurs n'ont pas la qualité de membre

Sont membres effectifs, les soussignés membres fondateurs, ainsi que tout membre adhérent, qui présenté par deux membres effectifs, sera admis à la qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix des membres effectifs présents ou représentés.

Sont membres adhérents tous ceux qui, agréés, par le Conseil d'administration, sont en règle avec le paiement de leur cotisation.

Le Conseil d'administration n'est pas tenu de faire connaître le(s) motif(s) d'un refus éventuel d'une affiliation.

Art. 7. Démission. Tout membre peut donner sa démission en s'adressant par écrit au Conseil d'administration. Aucun remboursement de cotisation ne sera dû.

Est démissionnaire de plein droit, le membre qui n'aurait pas acquitté sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 8. Exclusion. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le Conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, un membre effectif qui se serait rendu coupable d'une infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou de la bienséance.

Les membres exclus n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Art. 9. Cotisations. La cotisation est arrêtée annuellement par l'assemblée générale.

La cotisation ne peut être supérieure à 250,- EUR.

Les membres effectifs et les membres adhérents payent une cotisation identique.

L'association peut par ailleurs recevoir des dons, legs et autres revenus.

Les membres ne peuvent faire valoir des droits sur le fonds social. En cas de démission, exclusion ou perte de la qualité de membre, ni les intéressés, ni leurs ayants droit, ni leurs créanciers ou représentants ne peuvent exiger l'inventaire, le partage ou la liquidation du fonds social.

Art. 10. Assemblée Générale

Composition:

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs, qui ont seuls le droit de vote. Les membres adhérents disposent d'une voix consultative.

Présidence:

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration, ou, à son défaut, par le Vice-Président. En l'absence des deux, la Présidence est assurée par l'administrateur le plus ancien en rang.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale:

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont notamment réservés à sa compétence:

Les modifications de statuts.

La nomination et la révocation des administrateurs.

L'approbation des budgets et des comptes.

L'appel des décisions du Conseil d'Administration.

La dissolution volontaire de l'association.

L'admission des membres effectifs.

L'exclusion des membres.

Convocation:

L'Assemblée Générale se réunit obligatoirement annuellement. L'Assemblée Générale peut se réunir à tout moment par décision du Conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième au moins des membres effectifs. Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres effectifs et adhérents seront convoqués personnellement, par simple lettre, fax ou courrier électronique. Les membres adhérents peuvent être avertis par simple information verbale.

La convocation aura lieu au moins deux semaines avant l'Assemblée Générale par les soins du secrétaire.

L'ordre du jour sera mentionné dans la convocation, à laquelle sera joint le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice à venir.



Délibérations:

L'Assemblée Générale ne peut valablement statuer que si la majorité des membres effectifs est présente ou représentée.

Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale doit être convoquée, qui pourra valablement statuer sur base du nombre effectif des membres effectifs présents ou représentés.

Toute convocation de l'Assemblée Générale prévoit une deuxième convocation de l'Assemblée Générale pour le cas où le quorum ne serait pas atteint. Cette deuxième Assemblée Générale se tiendra immédiatement à la suite de la première.

Sauf cas explicitement fixés par ailleurs dans les statuts, le vote de l'Assemblée Générale se fait à la majorité simple des voix.

En cas de parité de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est déterminante.

Les décisions des Assemblées Générales sont contresignées dans un registre de procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration.

Ce registre est conservé au siège social où les membres effectifs et adhérents peuvent en prendre connaissance uniquement sur place.

Art. 11. Dissolution. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928, concernant les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 12. Conseil d'administration. Nombre d'administrateurs:

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins.

Flections

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme de trois ans, et révocables par elle à tout moment.

En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooptation par les membres du Conseil d'Administration.

A la prochaine Assemblée Générale, le remplaçant sera élu. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Fonctions:

Immédiatement après leur élection, les membres du conseil d'administration élisent parmi eux le président à la majorité relative des voix. Le Président élu, les membres du Conseil d'administration désignent parmi eux le Vice-Président, le secrétaire et le trésorier.

Représentation:

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou par défaut, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Remplacement:

En cas de décès, de démission, d'interdiction ou de révocation de mandat d'un administrateur au cours de son mandat, le Conseil d'administration cooptera un autre administrateur, qui sera suppléant de l'administrateur défaillant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En cas de démission du conseil d'administration tout entier, les administrateurs en exercice seront tenus de continuer à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que leur démission soit acceptée par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration devra proposer à la prochaine Assemblée Générale, la démission des administrateurs qui, sans se faire remplacer par un autre administrateur, n'auront pas assisté aux réunions du conseil pendant plus de trois séances consécutives, sans excuse jugée valable par le conseil.

. Réunions:

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les besoins de l'association l'exigeront et, au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou du secrétaire par voie électronique ou par tout autre moyen à la diligence du secrétaire, à défaut, à la requête d'au moins deux administrateurs. La convocation devra avoir lieu quinze jours au moins à l'avance, sauf urgence.

Quorum:

Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Décisions:

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Il sera dressé procès-verbal de chaque séance, dont les termes seront approuvés, après lecture, dans la séance suivante et qui sera porté dans un registre tenu à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration:

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour décider de tous actes ou opérations relatifs à l'objet statutaire sauf en ce qui concerne les questions dont la compétence est réservée à l'assemblée générale de par la loi ou les présents statuts.

Pouvoirs de signature:

Tous les actes qui engagent l'association vis-à-vis de tiers doivent porter la signature du Président ou du Vice-Président. En cas d'indisponibilité, un autre membre du conseil d'administration pourra être délégué à cet effet. Le Président peut donner procuration de signature à une personne tierce pour les opérations bancaires courantes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.



- Art. 14. Liquidation. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.
- **Art. 15. Actions en justice.** Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou son remplaçant.
- Art. 16. Loi applicable et attribution de juridiction. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par la loi du 22 février 1984 et par la loi du 4 mars 1994 concernant les associations et fondations sans but lucratif, sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts.

Seuls les tribunaux de Luxembourg-Ville seront compétents pour connaître de tous litiges relatifs à la présente association.

Le siège social est fixé au 3, rue des Prés à Olm.

Ainsi fait à Luxembourg, le 20 mai 2006.

M.-A. Cauchie / A. Deneumoustier / M. Felten / J.-C. Gorreux / J.-P. Leburton / R. Pizzaferri / M. Saudrais. Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01089. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078198.3//190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.108.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(078588.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

IMMO-CROISSANCE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.873.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour IMMO-CROISSANCE CONSEIL S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(078589.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

MATTERHORN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2005

Le mandat de M. Jean Bintner en tant qu'Administrateur n'est pas renouvelé. M. Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A., siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour une période de 6 ans. M. Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société MATTERHORN IMMOBILIERE S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078839.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



CHARTERHOUSE POPPY I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 116.733.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Audrey Lesage, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société à responsabilité limitée CHARTERHOUSE POPPY I, S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.733, constituée suivant acte reçu le 22 mai 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

en vertu d'une délégation de pouvoir à elle consentie par Me Florence Bal, demeurant à Luxembourg, elle même dûment habilitée en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées lors de l'acte de constitution par acte devant le notaire soussigné en date du 22 mai 2006, lesquelles procurations sont restées annexées au dit acte et enregistrées en même temps que lui.

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise, lors de l'acte constitutif susmentionné.

Et qu'il convient de lire dans les paragraphes comparution et souscription tant dans les versions anglaise que française: «CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies' House, under registration number 2290328, as general partner of CCP VIII LP Nos. 1.1 and 1.2.»

«CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée au Companies' House, sous le numéro 2290328, en tant que general partner de CCP VIII LP Nos. 1.1 et 1.2».

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Lesage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078307.2/211/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 53.658.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SELF STORAGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MEDIATAINMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-1207 Luxembourg, 2, rue Belle Vue. R. C. Luxembourg B 86.848.

L'an deux mille six, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MEDIATAIN-MENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1207 Luxembourg, 2, rue Belle Vue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.848, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1004 du 2 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.



- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approuver le transfert de 6 (six) parts sociales de la Société de Madame Hyon Welter à la société COPINVES-TING HOLDING S.A. et approuver le transfert de 14 (quatorze) parts sociales de la Société de Monsieur Michel Welter à la société COPINVESTING HOLDING S.A., suivant actes de cessions sous seing privé;
 - 2.- Changement de la dénomination de la société en SELF STORAGE LUXEMBOURG, S.à r.l.;
- 3.- Ajout à l'objet de la société: «la société a pour objet la location d'emplacements de stockage pour personnes physiques et entreprises incluant un service de gardiennage et de classement.»;
 - 4 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 6 (six) parts sociales de la société de Madame Hyon Welter à la société CO-PINVESTING HOLDING S.A. et le transfert de 14 (quatorze) parts sociales de la société de Monsieur Michel Welter à la société COPINVESTING HOLDING S.A. suivant actes de cessions sous seing privé en date du 10 avril 2006.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en SELF STORAGE LUXEMBOURG, S.à r.l., par conséquent l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SELF STORAGE LUXEMBOURG, S.à r.l.».

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet la location d'emplacements de stockage pour personnes physiques et entreprises incluant un service de gardiennage et de classement.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts.

La société a également pour objet toute activité de conseil dans le domaine audiovisuel, l'achat et la vente de droits audiovisuels, ainsi que le développement, la production et la post-production de produits audiovisuels.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(078960.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SELF STORAGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MEDIATAINMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-1207 Luxembourg, 2, rue Belle Vue.

R. C. Luxembourg B 86.848.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42396 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

J. Elvinger.

(078964.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



FITECFAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 113.328.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(078601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

HACINSON BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 106.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.930.

In the year two thousand and six, on the fourteen of July.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, a company having its registered office at 57 Hebert Lane, Dublin 2, Ireland, acting in its capacity as sole member of CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at Luxembourg (L-1717), 8-10, rue Mathias Hardt (hereafter «the Company»),

here represented by Rania Kiderchah, LL. B., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Dublin on 13 July 2006;

Said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The articles of association of the Company have not yet been amended.

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

- 1. Modification of Article twelve of the Articles of Association of the Company;
- 2. Modification of Article thirteen of the Articles of Association of the Company;
- 3. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.
- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

The member takes the following resolutions:

First resolution

The member decides to modify the article twelve of the Articles of Association of the Company and it shall now read as follows:

«Art. 12. The Company is managed by one or several managers (gérants), who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. At least one manager shall be and shall continue to be ordinarily resident in the Grand Duchy of Luxembourg. The majority of the managers shall not be ordinarily resident in the UK.



In case of a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of such manager. This provision does not affect the internal decision-making process described in article 13 of these articles of association.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers. This provision does not affect the internal decision-making process described in article 13 of these articles of association.»

Second resolution

The member decides to modify the article thirteen of the Articles of Association of the Company and it shall now read as follows:

«Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication from outside the United Kingdom allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only in the presence of at least one manager who is resident in the Grand Duchy of Luxembourg and if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, except where the board of managers has to decide on the appointment or dismissal of any Investment Manager, in which case all the managers must be present or represented at the meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. Where the board of managers has to decide on the appointment or dismissal of any Investment Manager, decisions shall be taken by the unanimous votes of all the managers of the Company. Any decision taken at a meeting of the managers not held in the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, une société ayant son siège social au 57 Hebert Lane, Dublin 2, Irlande;

agissant en qualité de membre unique de CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l., une société constituée et régie à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg (L-1717), 8-10, rue Mathias Hardt (ci-après la «Société»),

ici représentée par Rania Kiderchah, LL. B., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 13 juillet 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;
- 2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société;



3. Divers.

- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, susreproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause. Au moins un gérant devra être et devra continuer à être résident au Grand-Duché de Luxembourg. La majorité des gérants ne devra pas être résident en Grande-Bretagne.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de ce gérant. Cette disposition ne porte pas atteinte à la procédure interne de prise de décision décrite à l'article 13 des présents statuts.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. Cette disposition ne porte pas atteinte à la procédure interne de prise de décision décrite à l'article 13 des présents statuts.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires en dehors de la Grande-Bretagne où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qu'en présence d'au moins un gérant qui est résident du Grand-Duché de Luxembourg et que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, hormis dans le cas où le conseil de gérance doit se prononcer sur la nomination ou la révocation de tout Investment Manager, auquel cas tous les gérants doivent être présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où le conseil de gérance doit se prononcer sur la nomination ou la révocation de tout Investment Manager, les décisions sont prises à l'unanimité des voix de tous les gérants de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandatare et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: R. Kiderchah, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078321.2/230/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.930.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1059 du 14 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078323.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 63.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SOLE RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078615.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SEAL BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 53.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

MALASI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 81.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



N&G PATENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 66.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10583, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078620.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 96.122.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) T.P. INVESTMENTS, a company with registered office at 2, Sofouli Street, Chianteclair Building, 1096 Nicosia, Cyprus;
- 2) SIGAVION HOLDINGS LTD, a company with registered office at c/o Dankner-Lusky & Co, 38, Rothschild Boulevard, Tel Aviv 66883, Israel;
- 3) OCEANVIEW REAL ESTATE LTD, a company with registered office at Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
 - 4) DBL S.r.l., a company with registered office at Via di Porta Pinciana n. 4, I-00187 Rome, Italy;
- all four here represented by Mrs Danielle Buche, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of four proxies under private seal given on July 5, 2006.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are, together with MARL INVESTMENT LTD, a company with registered office at Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, Republic of Panama, the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.122, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1142 of November 3, 2003.
- The Company's capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all fully subscribed and entirely paid up.

The partners have been convoked by registered mail dated June 27, 2006, in order to deliberate on the following agenda:

- 1. Dissolution of the Company and subsequent decision to put it into liquidation.
- 2. Appointment of FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, with registered office at 38, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg, as Liquidator.
- 3. Authorization to the Liquidator to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law on commercial companies.
- 4. Decision that the remuneration of the Liquidator be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.
 - 5. Discharge to the managers with respect to their mandate for the period until the Company is put into liquidation.
 - 6. Miscellaneous.

Since the partners represented hold 660 out of the 800 shares in the capital of the Company, they validly take the following resolutions:

First resolution

The Company is dissolved and subsequently put into liquidation.

Second resolution

FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, with registered office at 38, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg, is appointed as Liquidator.

Third resolution

The Liquidator is authorized to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies.



Fourth resolution

The remuneration of and indemnity to the Liquidator shall be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.

Fifth resolution

Full discharge is granted to the Managers with respect to their mandate for the period until the Company is put into liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) T.P. INVESTMENTS, une société avec siège social au 2, Sofouli Street, Chianteclair Building, 1096 Nicosie, Chypre;
- 2) SIGAVION HOLDINGS LTD, une société avec siège social à c/o Dankner-Lusky & Co, 38, Rothschild Boulevard, Tel Aviv 66883, Israël;
- 3) OCEANVIEW REAL ESTATE LTD, une société avec siège social au Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - 4) DBL S.r.l., une société avec siège social à Via di Porta Pinciana n. 4, I-00187 Rome, Italie;

toutes les quatre ici représentées par Madame Danielle Buche, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 5 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont, ensemble avec MARL INVESTMENT LTD, une société avec siège social à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, Republique de Panama, les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EXTENDED HOLDINGS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.122, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1142 du 3 novembre 2003.
- Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Les associées ont été convoquées par lettre recommandée en date du 27 juin 2006 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:
 - 1. Dissolution de la Société et décision de la mettre subséquemment en liquidation.
- 2. Nomination de FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social au 38, boulevard Napoléon ler, L-2210 Luxembourg, comme Liquidateur.
- 3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- 4. Décision de fixer la rémunération du Liquidateur sur base des frais professionnels usuels et des règles habituelles aux frais de la Société.
 - 5. Décharge à donner aux gérants pour leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.
 - 6. Divers.

Etant donné que les associées représentées détiennent 660 sur les 800 parts sociales dans le capital de la Société, elles prennent valablement les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, est nommée comme Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération et les indemnités du Liquidateur sont fixées sur base des frais professionnels usuels et des règles habituelles, aux frais de la Société.



Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour leur mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Buche, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078324.3/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LAND & SEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 107.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

MALIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 76.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

LODOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 89.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

VERSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen. R. C. Luxembourg B 101.783.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 juillet 2006.

Pour Me H. Hellinckx

Notaire

A. Siebenaler

(078723.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



D.O.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 105.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

KARANI & ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FOSCA, Société en Commandite par Actions. Share capital: EUR 341,430.

Registered office: L-1023 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 102.578.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of June. Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FOSCA MANAGERS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (the «Gérant»), represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated June 21st, 2006 (the proxy shall remain annexed to the present deed to be registered therewith) the appearing party acting in its capacity as attorney in fact of the Gérant of FOSCA S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of the notary Me Joseph Elvinger on 7th July 2004, published in the Mémorial C number 1.104 of 2nd November 2004. The articles of association of the Company were last amended on 13th April 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party act on the basis of resolutions of the Gérant of the Company taken on June 15, 2006, extract of which, shall remain annexed to this deed to be registered with the present deed.

The appearing party, acting in such capacity, requested the notary to state its declarations as follows:

I. Article 5.2 of the articles of incorporation provides as follows:

«5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred and forty-nine million six hundred and fifty-eight thousand five hundred and seventy Euro (EUR 249,658,570.-) divided into twenty-four million nine hundred and sixty-five thousand eight hundred and fifty-seven (24,965,857) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

The Gérant is authorised, during a three and a half year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, to make a cash call and to increase the corporate capital from time to time in whole or in part within the limits of the authorised capital. The Gérant may in its discretion resolve to issue new shares as Limited Ordinary Shares and determine the terms and conditions of each such increase and in particular determine the time and the number of the authorised Limited Ordinary Shares to be subscribed and issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Limited Ordinary Shares are to be paid up in cash or kind and how the newly subscribed Limited Ordinary Shares will be allocated among the Limited Ordinary Shareholders, it being understood that any new Limited Ordinary Shares issued will have to be fully paid up. The Gérant is authorised to issue further Limited Ordinary Shares of the Company without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Limited Ordinary Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Articles, the Gérant shall take steps to amend this Articles in order to record the change in the subscribed capital and the corresponding reduction of the unissued authorised share capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.»

II. The current issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 341,430.- (three hundred and forty-one thousand four hundred and thirty Euro) divided into 3,000 (three thousand) Limited Preference Shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, 1 (one) Unlimited Share with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) and



31,043 (thirty-one thousand forty-three) class A to O Limited Ordinary Shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

III. On the basis of the powers given to the Gérant as set out under I. above, the Gérant has by resolutions taken on June 15, 2006, in Luxembourg, resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 149,660. (one hundred and forty-nine thousand six hundred and sixty Euro) from its present amount of EUR 341,430.- (three hundred and forty-one thousand four hundred and thirty Euro) to EUR 491,090.- (four hundred and ninety-one thousand and ninety Euro) by way of the creation and issuance of 14,966 (fourteen thousand nine hundred and sixty-six) class J Limited Ordinary Shares (the «Limited Ordinary Shares») of the Company with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each to be paid up by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 14,966,000.- (fourteen million nine hundred and sixty-six thousand Euro), all within the limits of the authorized share capital. The Gérant has further resolved to accept the subscriptions for shares in the Company against such contributions in cash and to record before a notary the issue of shares in the Company and to consequentially amend the articles of incorporation of the Company.

The above contributions will be allocated as follows:

- EUR 149,660.- (one hundred and forty-nine thousand six hundred and sixty Euro) to the nominal share capital of the Company;
 - EUR 14,966.- (fourteen thousand nine hundred and sixty-six Euro) to the legal reserve of the Company; and
- EUR 14,801,374.- (fourteen million eight hundred and one thousand three hundred and seventy-four Euro) to a distributable share premium account.
- IV. By virtue of the authority granted by the articles of incorporation of the Company, contributions have been accepted in accordance with article 5.2 of the articles of incorporation of the Company by way of resolutions dated June 15, 2006, a copy of which, shall remain annexed to this deed to be registered with it. The shares issued have been subscribed against contributions in cash as set out hereafter:
- 1.- 2,940 (two thousand nine hundred and forty) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS, a Luxembourg FCP represented by its management company ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A., a Luxembourg company with a share capital of EUR 125,000.-, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg under number 2534/04, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 29,400.- (twenty-nine thousand four hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 2,907,660.- (two million nine hundred and seven thousand six hundred and sixty Euro) and together with a legal reserve of EUR 2,940.- (two thousand nine hundred and forty Euro);
- 2.- 406 (four hundred and six) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by UNIVERSITY OF CAMBRIDGE ASSISTANTS' CONTRIBUTORY PENSION SCHEME, having its registered office at the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS, registered with the Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F. under number SF49/1009, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 4,060.- (four hundred and sixty Euro) together with a distributable share premium of EUR 401,534.- (four hundred and one thousand five hundred and thirty-four Euro) and together with a legal reserve of EUR 406.- (four hundred and six Euro);
- 3.- 2,800 (two thousand eight hundred) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) A, sub-fund of HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), a Luxembourg FCP represented by its management company HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg company with a share capital of EUR 125,000.-, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, Luxembourg, registered in Luxembourg-City under number B 111.966, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 28,000.- (twenty-eight thousand Euro) together with a distributable share premium of EUR 2,769,200.- (two million seven hundred and sixty-nine thousand two hundred Euro) and together with a legal reserve of EUR 2,800.- (two thousand eight hundred Euro);
- 4.- 700 (seven hundred) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by STICHTING DOW PENSIOENFONDS, having its registered office at Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands, registered in Hoek under number 41110290, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 7,000.- (seven thousand Euro) together with a distributable share premium of EUR 692,300.- (six hundred and ninety-two thousand three hundred Euro) and together with a legal reserve of EUR 700.- (seven hundred Euro);
- 5.- 1,050 (one thousand fifty) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, having its registered office at Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki, registered in Helsinki under number 0201320-0, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,500.- (ten thousand five hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,038,450.- (one million thirty-eight thousand four hundred and fifty Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,050.- (one thousand fifty Euro);
- 6.- 700 (seven hundred) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE, a company with registered office at F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 399 430 693, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 7,000.- (seven thousand Euro) together with a distributable share premium of EUR 692,300.- (six hundred ninety-two thousand three hundred Euro) and together with a legal reserve of EUR 700.- (seven hundred Euro);
- 7.- 1,050 (one thousand fifty) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by ACHMEA PENSIOEN EN LEVENSVERZEKERINGEN NV, a company with regis-



tered office in The Netherlands, 3700 AW Zeist, incorporated and existing under the laws of Netherlands with the Trade Register under number 08077009, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,500.- (ten thousand five hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,038,450.- (one million thirty-eight thousand four hundred and fifty Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,050.- (one thousand fifty Euro);

- 8.- 700 (seven hundred) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by BEGG (NOMINEES) LTD, as a nominee company, BEGG (NOMINEES) LTD has nil assets and nil liabilities, a company with registered office in the United Kingdom, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom with Trade Register number SC147164, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 7,000.- (seven thousand Euro) together with a distributable share premium of EUR 692,300.- (six hundred and ninety-two thousand three hundred Euro) and together with a legal reserve of EUR 700.- (seven hundred Euro);
- 9.- 1,050 (one thousand fifty) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, a company with registered office in Ireland, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, incorporated and existing under the laws of Ireland, registered in Dublin under number 78553, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,500.- (ten thousand five hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,038,450.- (one million thirty-eight thousand four hundred and fifty Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,050.- (thousand fifty Euro);
- 10.- 70 (seventy) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, a company with registered office in France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 351 392 543, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 700.- (seven hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 69,230.- (sixty-nine thousand two hundred and thirty Euro) and together with a legal reserve of EUR 70.- (seventy Euro);
- 11.- 3,500 (three thousand five hundred) new class J Limited Ordinary Shares in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10.- (ten Euro) have been subscribed by MAAF ASSURANCES S.A., a company with registered office in France, Chaban, F-79180 Chauray, incorporated and existing under the laws of France, registered under the number 542 073 580 (Niort), and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euro) together with a distributable share premium of EUR 3,461,500.- (three million four hundred and sixty-one thousand five hundred Euro) and together with a legal reserve of EUR 3,500.- (three thousand five hundred Euro).

Proof of the payment of such contributions in cash has been given to the undersigned notary so that such amounts are as now available to the Company.

V. As a result of the preceding increase of capital, articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

- «5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four hundred and ninety-one thousand ninety Euro (EUR 491,090.-) divided into three thousand (3,000) Limited Preference Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and forty-six thousand nine Euro (EUR 46,009.-) class A to O Limited Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).
- 5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred and forty-nine million five hundred and eight thousand nine hundred and ten Euro (EUR 249,508,910.-) divided into twenty-four million nine hundred and fifty thousand eight hundred and ninety-one (24,950,891) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-).»

Estimate of costs

The appearing party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be born by the Corporation or which have been charged to it in connection with this increase of capital, at about EUR 156,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above apparent person the present notarial deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

FOSCA MANAGERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (le «Gérant»), représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 21 juin 2006 (la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec l'acte) la partie comparante agissant en sa capacité de représentant du Gérant de FOSCA S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Me Joseph Elvinger du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1.104, du 2 novembre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 avril 2006 par un acte notarié et n'ont pas encore été publiés au Mémorial.



La partie comparante agit en vertu de résolutions du Gérant de la Société prises le 15 juin 2006, un extrait desquelles restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en cette capacité, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. L'article 5.2. des statuts prévoit ce qui suit:

«5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions six cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 249.658.570,-), représenté par vingt-quatre millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-sept (24.965.857) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de trois ans et demi commençant à la date de la publication de ces Statuts au Mémorial C, à faire un appel de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en entier ou pour partie, dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut à sa discrétion décider d'émettre des actions nouvelles comme Actions Ordinaires Limitées et déterminer les termes et conditions de chacune de ces augmentations et en particulier déterminer l'heure et le nombre d'Actions Ordinaires Limitées autorisées à être souscrites et émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions Ordinaires Limitées sont à payer en espèces ou en nature et comment les Actions Ordinaires Limitées nouvellement souscrites seront distribuées parmi les Actionnaires Ordinaires Limitées, étant entendu que toutes les nouvelles Actions Ordinaires Limitées émises devront être payées entièrement. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires Limitées supplémentaires de la Société sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée les devoirs d'acceptation des souscriptions et la réception du paiement pour les Actions Ordinaires Limitées représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier ces Statuts de façon à constater la modification du capital souscrit et la réduction corrélative du capital social autorisé non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.»

II. Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à EUR 341.430,- (trois cent quarante et un mille quatre cent trente euros) divisé en 3.000 (trois mille) Actions Privilégiées Limitées avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, 1 (une) Action de Commandité avec une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) et 31.043 (trente et un mille quarante-trois) Actions Ordinaires Limitées de classe A à O avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

III. Sur base des pouvoirs accordés au Gérant comme décrit sous «l» ci-dessus, le Gérant a par résolutions prises à Luxembourg en date du 15 juin 2006, décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 149.660,- (cent quarante-neuf mille six cent soixante euros) de son montant actuel de EUR 341.430,- (trois cent quarante et un mille quatre cent trente euros) à EUR 491.090,- (quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix euros) par la création et l'émission de 14.966 (quatorze mille neuf cent soixante-six) Actions Ordinaires Limitées de classe J (les «Actions Ordinaires Limitées») de la Société avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), chacune devant être payées par des contributions en liquide d'un montant total de EUR 14.966.000,- (quatorze millions neuf cent soixante-six mille euros) le tout dans les limites du capital autorisé. Le Gérant a encore décidé d'accepter les souscriptions d'actions dans la Société et en conséquence de modifier les statuts de la Société.

Les contributions ci-dessus seront allouées comme suit:

- EUR 149.660,- (cent quarante-neuf mille six cent soixante euros) au capital social de la Société;
- EUR 14.966,- (quatorze mille neuf cent soixante-six euros) à la réserve légale de la Société; et
- EUR 14.801.374,- (quatorze millions huit cent un mille trois cent soixante-quatorze euros) à la prime d'émission distribuable de la société

IV. Par l'autorisation accordée par les statuts de la Société, les contributions ont été acceptées conformément à l'article 5.2 des statuts de la Société par une résolution datée du 15 juin 2006, une copie de laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte. Les actions émises ont été souscrites en liquide comme détaillé ci-dessous:

- 1.- 2.940 (deux mille neuf cent quarante) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS, un FCP luxembourgeois representé par son gérant ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A., une société luxembourgeoise au capital social de 125.000,- EUR, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro 2534/04, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 29.400,- (vingt-neuf mille quatre cents euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 2.907.660,- (deux millions neuf cent sept mille six cent soixante euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 2.940,- (deux mille neuf cent quarante euros);
- 2.- 406 (quatre cent six) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par UNIVERSITY OF CAMBRIDGE ASSISTANTS' CONTRIBUTORY PENSION SCHEME, ayant son siège social à the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS enregistré par le «Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F.» sous le numéro SF49/1009, ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 4.060,- (quatre mille soixante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 401.534,- (quatre cent un mille cinq cent trente-quatre euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 406,- (quatre cent six euros);
- 3.- 2.800 (deux mille huit cents) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) A, sous-fonds de HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), un FCP Luxembourgeois représenté par son gérant HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT, S.à r.l., une société luxem-



bourgeoise au capital social de 125.000,- EUR, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B 111.966, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 28.000,- (vingt-huit mille euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 2.769.200,- (deux millions sept cent soixante-neuf mille deux cents euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 2.800,- (deux mille huit cents euros);

- 4.- 700 (sept cents) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par STICHTING DOW PENSIOENFONDS, ayant son siège social à Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands, enregistré à Hoek sous le numéro 41110290, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de 7.000,- (sept mille euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 692.300,- (six cent quatre-vingt-douze mille trois cents euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 700,- (sept cents euros);
- 5.- 1.050 (mille cinquante) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, une société ayant son siège social à Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki, enregistrée à Helsinki sous le numéro 0201320-0, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de 10.500,- (dix mille cinq cents euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.038.450,- (un million trente-huit mille quatre cent cinquante euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.050,- (mille cinquante euros);
- 6.- 700 (sept cents) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ASSURANCE BANQUE POPULAIRE VIE, une société avec siège social à F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 399 430 693, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de 7.000,- (sept mille euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 692.300,- (six cent quatre-vingt-douze mille trois cents euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 700,- (sept cents euros);
- 7.- 1.050 (mille cinquante) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ACHMEA PENSIOEN EN LEVENSVERZEKERINGEN NV, une société avec siège social au Pays-Bas, 3700 AW Zeist, constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 08077009, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 10.500,- (dix mille cinq cents euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.038.450,- (un million trente-huit mille quatre cent cinquante euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.050,- (mille cinquante euros);
- 8.- 700 (sept cents) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par BEGG (NOMINEES) LTD, une société avec siège social en Angleterre, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, constituée et existant sous les lois d'Angleterre avec numéro du Registre de Commerce SC147164, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 7.000,- (sept mille euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 692.300,- (six cent quatre-vingt-douze mille trois cents euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 700,- (sept cents euros);
- 9.- 1.050 (mille cinquante) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une société avec siège social en Irlande, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, constituée et existant sous les lois d'Irlande, enregistrée à Dublin sous le numéro 78553, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 10.500,- (dix mille cinq cents euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.038.450,- (un million trente-huit mille quatre cent cinquante euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.050,- (mille cinquante euros);
- 10.- 70 (soixante-dix) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, une société avec siège social en France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 351 392 543, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 700,- (sept cents euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 69.230,- (soixante-neuf mille deux cent trente euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 70,- (soixante-dix euros);
- 11.- 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe J dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par MAAF ASSURANCES S.A., une société avec siège social en France, Chaban, F-79180 Chauray, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée sous le numéro 542 073 580 (Niort) et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 3.461.500,- (trois millions quatre cent soixante et un mille cinq cents euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Preuve du paiement de ces contributions en liquide a été donnée au notaire instrumentant de sorte que ces montants sont à la disposition de la Société.

- V. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société sont modifiés pour être lus comme suit:
- «5.1. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de quatre cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix euros (EUR 491.090,-), représenté par trois mille (3.000) Actions Privilégiées Limitées d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quarante-six mille neuf (46.009) Actions Ordinaires Limitées de classe A à O d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).



5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions cinq cent huit mille neuf cent dix euros (EUR 249.508.910,-), représenté par vingt-quatre millions neuf cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-onze (24.950.891) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Estimation de frais

La partie comparante a estimé que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société, à la suite de l'augmentation de son capital s'élèvent à 156.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la langue française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. ?, fol. ?, case ?. - Reçu 149.660 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

I. Elvinger.

(078373.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FOSCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078375.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

VARTEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

GROUPE STI, SOCIETE DE TECHNIQUES INDUSTRIELLES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 57.178.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 juillet 2006.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(078635.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

RESTAURANT SHANGHAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 9, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 30.043.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS30043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



LUXCOIFFE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville. R. C. Luxembourg B 66.011.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2005, réf. LSO-BS08735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Vettori

Gérante

(078703.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FRANCESCA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville. R. C. Luxembourg B 73.700.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2005, réf. LSO-BS08732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Vettori

Gérante

(078706.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

AV KNIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LDF II PATRIMONIO, S.à r.l.).

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 115.629.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDVF II PATRIMONIO LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States with registered office at c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901 and with registration number 4605399,

here represented by Mr Robert Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 June 2006. Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of LDVF II PATRIMONIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 115.629, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 23rd of March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to modify the Company's name from LDVF II PATRIMONIO, S.à r.l. to AV KNIGHT, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 1 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AV KNIGHT, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Third resolution

The sole member decides to amend the article 7 of the Articles of Association as follows:

«Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be



held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The manager or the board of managers may at all times be assisted by a board of advisers (the «Advisory Board»), composed of at least 3 members, and to be appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners who fix(es) the term of their office as well as the procedure for their deliberations. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The function of the Advisory Board is advisory only and it has no power to act for or bind the Company. The powers conferred upon the managers by these articles of association or by law shall not be deemed affected in any way or restricted by the establishment of such Advisory Board.

The Advisory Board shall have the following powers:

- 1. Advising the Board of Managers on key decisions;
- 2. Providing guidance on certain investment, business and financial decision before the Board of Managers; and
- 3. Issuing rules of procedure for the Board of Managers which shall provide for a list of actions which require a prior consultation with the Advisory Board.

Other details shall be governed by rules of internal procedure of the Advisory Board to be adopted by the sole partner, or as the case may be, the partners. Any change, amendment or termination of these rules of procedure shall be subject to the written consent of all members of the Advisory Board.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDVFII PATRIMONIO LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis, avec siège social à c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, County 4605399,

ici représentée par M. Robert Calmes, LL.M, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 juin 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de LDVF II PATRIMONIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 115.629, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 mars 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de LDVF II PATRIMONIO, S.à r.l. en AV KNIGHT, S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1**er. **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AV KNIGHT, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 comme suit:

«Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au mois vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés, en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie out tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Le gérant ou le conseil de gérance peut à n'importe quel moment être assisté par un comité de conseils (le «Comité de Conseils»), composé d'au moins trois membres, désignés par l'actionnaire, ou si tel est le cas, par les actionnaires, qui fixe la durée du mandat des membres du Comité de Conseils, ainsi que la procédure des délibérations. Les membres pourront être révoqués librement à tout moment par l'actionnaire, ou si tel est le cas, par les actionnaires.

Le rôle du Comité de Conseils est purement consultatif et ledit Comité ne dispose d'aucun pouvoir d'agir au nom de la Société ou d'engager cette dernière. Les pouvoirs conférés aux gérants par les présents statuts ne seront affectés ou réduits en aucun cas par l'instauration du Comité de Conseils.

Les pouvoirs suivants sont attribués au Comité des Conseils:

- 1. Conseiller le conseil de gérance en matière de décisions importantes;
- 2. Assister le conseil de gérance sur certaines décisions financières, transactionnelles et relatives à des investissements: et
- 3. Etablir des règles de procédure pour le conseil de gérance prévoyant une liste de décisions et actions qui nécessitent l'avis préalable du Comité de Conseils.



Les autres détails seront régis par un règlement interne du Comité de Conseils qui sera établi par l'associé unique, ou, le cas échéant, par les associés. Toute modification, amendement ou abrogation de ce règlement sera soumis à un accord écrit de tous les membres du Comité de Conseils.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Calmes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078378.3/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AV KNIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LDVF II PATRIMONIO, S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 115.629.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43107 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078380.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ADELINE INSTITUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 54, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 94.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schembri

Gérante

(078707.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL CLAUDETTE WEIDERT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 8, rue Léon Metz.

R. C. Luxembourg B 60.737.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Weidert

Gérante

(078710.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

PIPO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

R. C. Luxembourg B 62.307.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Remackel

Gérante

(078714.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



IS EF ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 117.043.

In the year two thousand six, on the 6th of July.

Before Mr Jacques Delvaux, notary, residing professionally in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company IS EF ONE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office (siège social) at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituted by a deed of Mr Gérard Lecuit notary on 7 June 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The single shareholder of the Company, IG 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.072, has granted a power of attorney in favour of Mr François Brouxel, avocat à la cour, residing in Luxembourg in order to have approved the following resolutions. This power will remain attached to the present minutes together with the proxies for the purpose of registration.

First resolution

The single shareholder of the Company resolves to replace the articles of association and to restate them in order to give them the following wording; this new version being of immediate application:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

1. Form - Name

1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become Shareholders in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IS EF ONE, S.àr.l. (hereinafter referred to as the «Company»).

2. Duration

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

3. Registered Office

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company (the «Board of Managers»).
- 3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (the «General Meeting»). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.
- 3.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

4. Corporate Object

- 4.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.
- 4.2 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the Group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.
 - 4.3 Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:
- (a) acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- (b) acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
 - (c) rendering of technical assistance;
 - (d) participation in and management of other companies.
- 4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.
- 4.5 In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



Title II. Capital - Shares

5. Share Capital

- 5.1 The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by 500 shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, that may be divided into class A shares (the «A Shares») and class B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»).
- 5.2 Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder» and, together with the A Shareholders, the «Shareholders»).
- 5.3 The share capital may be increased or decreased by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6. Transfer of Shares

- 6.1 Save for any transfer of any Shares to UBERIOR EUROPE LIMITED, no Shares may be transferred by any Shareholder until the earlier of:
 - (a) the conversion of the Company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme; and
 - (b) 30 June 2009.
- 6.2 If the Company has at least two Shareholders the Shares shall only be transferred in the manner agreed between the Shareholders from time to time.
- 6.3 For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

7. Redemption of Shares

- 7.1 The Company may redeem its own Shares subject to the relevant legal dispositions and the unanimous agreement of the Shareholders from time to time.
- 7.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of Shareholder(s).

Title III. General Meetings of Shareholders

8. Power of the General Meeting

- 8.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.
- 8.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Managers, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or Managers of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present and entitled to vote, vote in favour of the resolution.
 - 8.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:
 - (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorized or issued share capital of the Company or any subsidiary of it or the rights attaching thereto:
- (c) issuing or allotting any Shares or security or grant or creating any option or right to acquire any Shares or security in the capital of the Company;
- (d) giving any guarantee, surety or indemnity in favour of any person in respect of the liabilities or obligations of any person other than itself or another Group Company;
 - (e) making any loan, advance, gift or donation, other than:
 - (i) in the ordinary course of business (including deposit paid in connection with an acquisition of property); or
 - (ii) to another Group Company;
 - (f) in the case of the Company setting up offices, administrative centers and agencies outside of Luxembourg;
- (g) except as otherwise required by law, deciding to place the Company or any subsidiary of it in liquidation or other external administration;
- (h) approving any matter which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a General Meeting;
- (i) entering into any borrowing or raising of money and any associated hedging agreements or derivatives with a value of 5 million or more;
 - (j) making or paying any dividend or distribution other than in accordance with these Articles;
- (k) acquiring or disposing of any property asset of the Company or any subsidiary of it with a total acquisition or disposal cost of 5 million or more;
- (I) creating any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, right to acquire, assignment by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements or other right exercisable by a third party having similar effect over all or substantially all of the assets of the Company or any subsidiary of it;
- (m) entering into any arrangement, contract or transaction with any Shareholder or any of their respective associates other than on an arm's length terms in the ordinary course of business;
 - (n) appointing any Manager except in accordance with these Articles;
- (o) conducting any business of any nature outside the business of acting as a holding company for companies acquiring and holding European industrial, logistics and light industrial property assets, business parks and ancillary offices in accordance with the Business Plan (the «Business») unless reasonably incidental thereto;



- (p) entering into any contract or arrangement which is of a long term or unusual nature having regard to the nature of the Business;
- (q) departing materially from any Business Plan and for these purposes «materially» shall mean a greater than 5% variation from the financial forecast or projection for such matter contained in the Business Plan subject always to the cumulative financial effect of any such variations in any rolling six (6) month period not being greater than 5 million in aggregate;
 - (r) appointing or removing the auditors for the time being of the Company;
- (s) appointing or dismissing or enter into or vary the terms of any service contract or contract of employment of a Manager or employee;
- (t) instituting, settling or compromising any material legal proceedings (other than debt recovery proceedings in the ordinary course of business) instituted or threatened against a member of the Group or submit to arbitration any dispute involving any member of the Group, provided that the approval required of the A Shareholders and B Shareholders for the purposes of this sub-paragraph shall not be unreasonably withheld or delayed in respect of settling or compromising any such legal proceedings brought against the Group or, with the approval of the Shareholders, brought by the Group;
 - (u) use the name of any member of the HBoS plc group in connection with the Company; or
- (v) the entering into by any member of the Group of any agreement or commitment, or the variation of any agreement or commitment, for the acquisition of the whole or any substantial part of any undertaking, or the acquisition of any shares in the capital of any company, where such agreement or commitment commits the Group to pay an amount equal to or exceeding 5 million.
- 8.4 The Reserved Shareholder Matters shall not apply to any matters agreed from time to time between the Shareholders.
- 8.5 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.
 - 8.6 For the purposes of these Articles the following expressions shall have the following meanings:
 - «Company Holdco» means any person who directly or indirectly holds all of the equity shares in the Company;
- «Group» means the Company, any Company Holdco and their subsidiaries, and «Group Company» means any one of them; and

«Business Plan» means any business plan from time to time of the Company and its subsidiaries (if any) together with each annual revision of such Business Plan and any material amendment of any such Business Plan produced by the Board of Managers in each case in the form approved by the Board of Managers in accordance with Article 14.

9. Vote

- 9.1 Each Share entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- 9.2 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

10. Single Shareholder

- 10.1 If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.
- 10.2 The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.
- 10.3 Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

11. Board of Managers

- 11.1 The Company shall be managed by a Board of Managers. The Managers shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by general meeting of the Shareholders. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three managers who shall be known as the A Managers. The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one manager who shall be known as the B Manager.
- 11.2 In the event of a vacancy of an A Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Managers shall appoint by majority vote a new A Manager out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Managers shall appoint by a majority vote a new B Manager out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.
- 11.3 The majority of the numbers of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.
- 11.4 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.
- 11.5 The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.



12. Meetings

- 12.1 The Board of Managers may elect a chairman from among the A Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.
- 12.2 Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting may be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.
- 12.3 Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.
- 12.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.
- 12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another Manager as his proxy, provided that a Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.
- 12.6 A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.
- 12.7 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No Manager may participate in this way if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.
- 12.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these Articles.
- 12.9 A Manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Managers shall be obliged to inform the Board of Managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Managers. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed, in accordance with the relevant legal dispositions, of those cases in which a Manager had a personal interest contrary to that of the Company.
- 12.10 If a quorum of the Board of Managers cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Managers present or represented by a proxy appointed under these Articles) at such meeting and voting will be deemed valid provided that the Shareholders have been notified in accordance with the relevant legal dispositions.
- 12.11 Subject to the provisions of these Articles, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.
- 12.12 Notwithstanding the provisions of these Articles, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company have a personal interest in, or are a manager, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any Manager who is a manger or director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13. Minutes of the Meetings

- 13.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.
- 13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other Managers.
- 13.3 No actions under this Article 13 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

14. Powers

- 14.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests save as limited by these Articles or by law.
 - 14.2 The following matters may only be approved by the prior unanimous approval in writing of all of the Managers:
- (a) approve any Business Plan, each annual revision of such Business Plan and any material amendment to such Business Plan; or



(b) enter into any asset management agreement or agree to any amendment to any such agreement.

15. Representation

15.1 The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two Managers of the Company or (ii) sole signature of the sole Manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

16. Indemnification

16.1 The Company may indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such Manager or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounts

17. Financial Year

17.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six.

18. Annual Accounts

- 18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Managers will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.
- 18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Managers will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.
- 18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

19. Profits, Reserves and Dividends

- 19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit of the Company.
- 19.2 Each year five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company.
- 19.3 The remaining balance of the net profit may only be released in accordance with the dividend policy from time to time agreed by the Shareholders.

Title VI. Supervision

20. Statutory Auditor

20.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

20.2 The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

Title VII. Winding up - Liquidation- Miscellaneous

21. Liquidation

21.1 In the event of dissolution of the Company, the General Meeting shall determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

22. Miscellaneous

22.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Second resolution

The single shareholder of the Company resolves to create two class of Ordinary Shares to be named A and B Shares and to rename the existing 500 ordinary shares in A Shares.

Third resolution

The single shareholder of the Company resolves to increase the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 A Shares of a par value of EUR 25.- each,

to EUR 33,775,125 represented by 1,080,804 A Shares and 270,201 B Shares, each share having a par value of EUR 25.- each.



Fourth resolution

The single shareholder of the Company resolves to issue 1,080,304 new A Shares and 270,201 new B Shares, each with a par value of EUR 25.- each, having the same rights and obligations as the existing Shares.

The new shares will be issued with the payment of a total share premium of EUR 2.-

Subscription and Payment

There now appeared Ms Samia Rabia, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company IG 1, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.072, by virtue of a power of attorney granted on 6 July, 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person refers to the Share Contribution Agreement dated July 6 2006, duly signed by the company IG 1, S.à r.l. and the Company, whereby:

- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.764,
- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.756,
- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.765,
- 1,108,204 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company REVCAP IX LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

have been transferred to the Company.

This Contribution Agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

According to a Valuation Report issued by INDUSTRIAL SECURITIES MANAGEMENT, Asset Manager, with registered office at 48, avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France on 6 July 2006, the total amount of the aggregate contribution has been valued at as follows:

- INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l.: EUR 3,847,727
- INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l.: EUR 1,043,770
- INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l.: EUR 1,166,329
- REVCAP IX LUXEMBOURG, S.à r.l.: EUR 27,704,801

This Valuation Report, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the said company IG 1, S.à r.l. for 1,080,304 new A Shares, 270,201 new B Shares and to make payment in full for such new A and B Shares as well as the share premium by a contribution consisting of:

- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.764,
- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.756,
- 500 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.765,
- 1,108,204 shares (representing 100% of the issued share capital) of the company REVCAP IX LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B (...),

Thereupon the meeting resolves to issue 1,080,304 new A Shares and 270,201 new B Shares of twenty-five Euros (EUR 25,-) to the said subscriber together with an aggregate share premium of EUR 2.-.

The meeting furthermore resolves that any Manager of the Company be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of 1,080,304 new A Shares and 270,201 new B Shares to the company IG 1, S.à r.l.

Fifth resolution

The single shareholder of the Company resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company to bring them into line with the resolutions taken above.

As a result, article 5, alinea 1 will be as follows:

«The subscribed share capital is set at thirty-three million seven hundred and seventy-five thousand one hundred and twenty-five Euros (33,775,125), represented by 1,351,005 shares with a par value of twenty-five (25) Euros each, divided into 1,080,804 class A shares (the «A Shares») and 270,201 class B shares (the «B Shares») with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, and together with the A shares hereinafter the «Shares».



Expenses

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately EUR 8,200.-.

According to article 4.2 of the law on contribution duty, such contributions are exempt from contribution duty.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

Done in Luxembourg on the date hereof.

This document was then read and translated into a language understood by the appearing parties. The appearing party is known to the notary. The appearing party signed these presents together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 6 juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société IG 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, en date du 7 juin 2006, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la société a octroyé une procuration en faveur de Me François Brouxel, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg dans le but d'approuver les résolutions suivantes. Cette procuration restera attachée au présent procès verbal pour être enregistrée.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide remplacer les statuts de la Société et de les refondre afin de leur donner la teneur suivante; cette nouvelle version étant immédiatement applicable:

Titre Ier. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

1. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de IS EF ONE, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

2. Durée

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3. Siége Social

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.
- 3.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

4. Objet Social

- 4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.
- 4.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.
 - 4.3 Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:
- (a) l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- (b) l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
 - (c) l'assistance technique;
 - (d) la participation à et la gérance d'autres sociétés.



- 4.4 La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.
- 4.5 D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

5. Capital Social

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, qui peuvent être divisées en parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A») et en parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B», ci-après dénommées ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»).
- 5.2 Chaque détenteur de Parts Sociales A sera un associé A (chacun un «Associé A») et chaque détenteur de Parts Sociales B sera un associé B (chacun un «Associé B» et ci-après dénommés avec les Associés A, les «Associés»).
- 5.3 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué par décision de l'Assemblée Générale des Associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

6. Cession des Parts Sociales

- 6.1 A l'exception du transfert des Parts Sociales à UBERIOR EUROPE LIMITED, aucune Part Sociale de la Société ne pourra être transférée par aucun Associé jusqu'à ce que
 - (a) la Société soit convertie de la forme de société à responsabilité limitée à une forme de société anonyme
 - (b) Le 30 juin 2009
- 6.2. Si la Société a au moins deux Associés, les Parts Sociales sont uniquement cessibles à la manière définie par accord des Associés à un moment déterminé.
- 6.3. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

7. Rachat des Parts Sociales

- 7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi et avec l'accord unanime des Associés à un moment déterminé, racheter ses propres Parts Sociales.
- 7.2 L'acquisition et la disposition par la Société des Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une Assemblée Générale du ou des Associé(s).

Titre III. Assemblées Générales des Associés

8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

- 8.1 Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.
- 8.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil de Gérance, la Société, une filiale de la Société ou gérant ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Associés par écrit (dans limites légales), ou approuvées par une décision des Associés à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Associés, présents et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.
 - 8.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:
 - (a) la modification des Statuts,
 - (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou d'une filiale et les droits qui y sont attachés;
- (c) l'émission ou l'allocation de toute Part Sociale ou de valeurs mobilières, la création de toute option ou droit d'acquérir toute Part Sociale ou valeurs mobilières dans le capital de la Société.
- (d) l'accord de donner toute garantie, sûreté ou indemnité en faveur de toute personne en relation avec les responsabilités ou obligations de toute personne autre que la Société elle-même ou une autre Société du Groupe.
 - (e) faire des prêts, avances, cadeaux ou donations autre que:
 - i) dans les opérations courantes (incluant dépôt payé en relation avec une acquisition de propriété); ou
 - ii) pour un autre groupe de société
 - (f) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (g) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société ou toute filiale en liquidation ou sous une autre gestion extérieure
- (h) approbation des points pour lesquelles la loi luxembourgeoise requiert l'approbation à l'unanimité des Associés ou une majorité de deux tiers des votes décidé par les Associés en Assemblée Générale;
- (i) la conclusion de tout emprunt, émission d'argent et de tout contrat de couverture de risques y liés ou des dérivés d'une valeur de 5.millions d'euros;
 - (j) l'émission ou le paiement de tout dividende ou distribution autrement qu'en accord avec ces statuts;
- (k) l'acquisition ou disposition de tout actif de la Société ou de sa filiale à un coût total d'acquisition ou de disposition de 5 millions d'euros ou plus;
- (I) création de toute hypothèque, charge (fixe ou variable), gage, engagement, privilège, option droit d'acquérir, transfert de droit à titre de garantie, arrangement fiduciaire ayant pour but de procurer des garanties, ou toute autre garantie d'intérêt de toute sorte, comprenant des droits de rétention ou tout autre droit pouvant être exercé par un tiers ayant un effet similaire sur tout ou sur une partie substantielle des capitaux de la Société ou de toute filiale;



- (m) conclusion de tout arrangement, contrat ou transaction avec tout Associé ou avec leurs associés respectifs autre que sur base des termes «arm' lenghts» dans les opérations courantes.
 - (n) la nomination des gérants, sauf en cas de nomination en accord avec ces statuts;
- (o) la conduite de toute activité de toute nature en dehors de champ d'activité consistant à agir en tant que société holding pour des sociétés achetant et détenant des actifs européens industriels, logistiques et d'industrie légère, des parcs d'activité et des bureaux auxiliaires conformément au Plan d'Affaires (les «Affaires») à moins que l'incidence soit minime;
- (p) la conclusion de n'importe quel contrat ou arrangement qui est de long terme ou de nature inhabituelle par rapport aux Affaires;
- (q) l'écart matériel de tout Plan d'Affaires et dans ce cadre «matériel» signifie toute variation de plus de 5% des prévisions financières ou projections pour de telles matières contenues dans le Plan d'Affaires, toujours sujette à l'effet financier cumulé de chacune de ces variations au cours de toute période de 6 mois continus sans dépasser un montant total de 5 million d'euros;
 - (r) la nomination ou la révocation des actuels réviseurs de la Société;
- (s) la désignation ou la suppression ou la conclusion ou la modification des termes de tout contrat de service ou contrat de travail d'un gérant ou d'un employé;
- (t) l'introduction, le règlement ou la composition de toutes poursuites judiciaires (autres que les poursuites en recouvrement de créance dans le cadre des opérations courantes) intentées ou menaçant un membre du Groupe ou soumettre à arbitrage tout litige mettant en cause un membre du Groupe, à condition que l'accord requis par les Associés A et les Associés B dans le cadre de ce sous-paragraphe ne soit pas déraisonnablement retenu ou retardé eu égard au règlement ou compromis de telles poursuites judiciaires intentées contre le Groupe ou, avec l'accord des Associés, intentées par le Groupe;
 - (u) l'utilisation du nom de tout membre du HBoS plc Groupe en connexion avec la Société;
- (v) la conclusion par tout membre du Groupe de tout accord ou engagement contractuel, ou d'une modification de tout accord ou engagement contractuel, pour l'acquisition de tout ou d'une partie substantielle de toute entreprise, ou l'acquisition d'actions dans le capital de toute société, dans le cas où un tel accord ou engagement contractuel oblige le Groupe à payer un montant égal ou supérieur à 5 millions d'euros;
- 8.5 Les matières Réservées aux Associés ne s'appliquent pas aux matières pour lesquelles un accord a été trouvé entre les Associés à un moment déterminé.
- 8.6 Si tous les Associés sont présents ou représentés lors d'une Assemblée d'Associés, et s'ils affirment qu'ils ont été informés sur l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.
 - 8.7 Dans le cadre de ces statuts, les expressions suivantes ont la signification suivante:
- «Société Holdco» signifie toute personne qui détient directement ou indirectement toutes les parts de sociales de la Société;
- «Groupe» signifie la Société, chaque société Holdco et ses filiales, et «Group Company» signifie chacune de l'une d'elle et
- «Plan des Affaires» signifie le planification des affaires de la Société et de ses filiales (si elle en a) avec chaque révision annuelle des ces Plans des Affaires et toute modification matérielle des ces Plans des Affaires produites par le Conseil de Gérance dans chaque cas dans la forme approuvée par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 14.

9. Vote

- 9.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- 9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

10. Associé unique

- 10.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.
- 10.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procèsverbal ou prises par écrit.
- 10.3 De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

11. Conseil de gérance

- 11.1 Les Gérants ne doivent pas être plus de cinq (5) en nombre et doivent être désignés pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment à l'unique discrétion de l'Assemblée Générale. Le ou les porteur(s) de la majorité des Parts Sociales A (et en cas d'égalité des titres détenus, le premier porteur mentionné dans le registre des associés de la Société) est (sont) habilité(s) à proposer une liste de six candidats dans laquelle l'Assemblée Générale doit désigner trois Gérants devant être connus comme les Gérants A. Le ou les porteur(s) de la majorité des Parts Sociales B sont être habilités à proposer une liste de deux candidats dans laquelle l'Assemblée Générale doit désigner un gérant devant être connu comme Gérant B.
- 11.2. En cas de vacance de l'un des Gérants A du fait de mort, départ en retraite ou autre, les membres restants du conseil de Gérance peuvent désigner par un vote à la majorité un nouveau gérant A dans la liste des deux candidats proposé par les détenteurs des Parts Sociales A. En cas de vacance d'un Gérant B du fait de mort, départ en retraite ou autre, les membres restants du conseil de Gérance peuvent désigné par un vote à la majorité un nouveau Gérant B dans la liste des deux candidats proposé par les détenteurs des parts sociales B.



- 11.3. La majorité des membres du Conseil de Gérance doivent toujours être résidents au Luxembourg. Toute nomination d'un Gérant qui serait en contradiction les statuts doit être annulée.
- 11.4. Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses Associés. Il peut encore désigné des mandataires pour des transactions spécifiques et révoqué de telles nominations à tout moment.
- 11.5. La Société pourra être valablement engagée envers des tiers par une signature conjointe de deux gérants dans toutes les matières. La Société pourra également être valablement engagée à envers les tiers par le simple signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été garanti par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

12. Réunions

12.1 Le Conseil de Gérance peut élire un Président parmi les Gérants A. Le Président n'aura pas de seconde voix ou une voix prépondérante. Il peut cependant choisir un secrétaire, gérant ou pas, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance.

Le président ou un président ad hoc nommé au cours de réunion présidera à toutes les assemblées générales et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, nommera une autre personne parmi les Gérants A, comme le président temporaire par le vote de la majorité des présents en personne ou par procuration ou par procuration à cette réunion.

- 12.2 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par le président ou deux autres membres du Conseil de Gérance. Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf dans les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec le consentement préalable de tous ceux qui ont le pouvoir de participer, la notification écrite sera donnée au moins huit (8) jours avant la réunion du conseil de gérance. La réunion peut être dûment tenue sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.
- 12.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues à la place, au jour et en heure indiquée dans la notification, à condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg.
- 12.4 Il peut être renoncé à la notification par le consentement écrit ou par téléfax ou télégramme ou le télex ou par le courrier électronique de chaque gérant, adressé à tous les autres membres du conseil de gérance. Aucune notification séparée n'est exigé pour des réunions tenues en un lieu et en une heure indiqués dans un programme précédemment adopté par la résolution du conseil de gérance. Toute réunion tenue à l'extérieur du Luxembourg sera nulle.
- 12.5 Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit ou par téléfax ou télégramme ou le télex ou par le courrier électronique, un autre gérant comme mandataire, à condition qu'un gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pour des raisons fiscales, ne puisse pas nommer comme mandataire une personne qui est résidente au Royaume-Uni pour des raisons fiscales dans ledit pays.
- 12.6 Un gérant, autre qu'un gérant résident au Royaume-Uni pour des raisons fiscales, peut être nommé comme mandataire pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à la condition cependant qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.
- 12.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléconférence ou par d'autres moyens semblables de communication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler l'une à l'autre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette façon s'il est physiquement présent au Royaume-Uni et toute réunion où un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni ne sera pas dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une téléconférence où la majorité des participants est physiquement présente au Luxembourg, est considérée être tenue au Luxembourg.
- 12.8 Le conseil de gérance peut débattre et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un mandataire nommé conformément aux présents statuts.
- 12.9 Un gérant ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise à l'approbation du conseil de gérance, sera obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration au procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas participer dans ladite procédure du conseil de gérance. A l'assemblée générale suivante, avant que les votes ne soient pris sur une autre question, les associés seront informés, conformément aux dispositions légales appropriées, de ce cas dans lequel un gérant avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.
- 12.10 Si un quorum du conseil de gérance ne peut pas être atteint en raison d'un conflit d'intérêt, les résolutions passées par la majorité exigée des autres associés présents au conseil de gérance ou représentés par un mandataire nommé conformément aux présents statuts à une telle réunion, le vote sera réputé valable à condition que les associés aient reçus une notification conformément aux dispositions légales appropriées.
- 12.11 Sous réserve des dispositions de ces statuts, toutes les décisions à une réunion du conseil de gérance seront prises par la majorité des gérants présents ou représentés et ayant droit de vote.
- 12.12 Nonobstant les dispositions des présents statuts, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel, ou ont la qualité de gérant, directeur, associé, ou employé d'une autre société, ou d'une autre entité. Tout gérant qui est un gérant, directeur ou employé de n'importe quelle autre société ou autre entité avec lequel la Société pourrait contracter ou s'engager, devra, (sauf avec le consentement écrit antérieur de tous les associés), simplement en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entité, s'empêcher d'agir et de voter sur toute matière en relation avec un tel contrat.

13. Procès-verbal des réunions

13.1 Les décisions du Conseil de Gérance devront être enregistrés dans des procès-verbaux et signées par le président ou par deux autres gérants ou par les membres du bureau de la réunion. Toutes les procurations seront attachées à ses procès-verbaux.



- 13.2 Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, pouvant être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre, sont signés par le président ou par deux des autres gérants.
- 13.3 Aucune mesure à prendre selon cet article 13 ne peut être effectuée au Royaume-Uni, de même qu'aucun procès-verbal du Conseil de gérance ne peut être préparé au Royaume-Uni.

14. Pouvoirs

- 14.1 Le conseil de gérance a les plus larges pouvoirs afin d'effectuer des actes gestion et de d'administration des intérêts de la Société dans les limites des présents statuts ou par la loi.
- 14.2 Les points suivants peuvent seulement être approuvés par un consentement écrit unanime et préalable de la part des gérants:
- a) approuver un Plan d'Affaires, la révision annuelle d'un tel Plan d'Affaires et tout modification matérielle d'un tel Plan d'Affaires: ou
- b) la conclusion de toute convention de gestion de portefeuille ou tout accord pour tout amendement d'une telle convention
- **15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants de la Société ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

16. Indemnisation

- 16.1 La Société peut indemniser le gérant ou directeur et ses ayants droit, mandataires et gestionnaires, pour des dépenses raisonnablement exposées par le gérant ou directeur et ses ayants droit, mandataires et gestionnaires en relation avec une poursuite ou instance judiciaire auxquelles ils auraient pu être partie à cause de leur actuelle ou ancienne fonction de gérant ou directeur de la Société ou, à leur demande, de toute autre société dans laquelle la Société détient des parts/actions ou est créancier, pour laquelle il n'est pas habilité à être indemnisé, excepté pour des cas où il a finalement été reconnu en justice, procédures ou instances être responsable de faute lourde ou d'action fautive.
- 16.2 En cas de règlement, une indemnisation doit être fournie en relation seulement avec les situations couvertes par le règlement, pour lesquelles la Société a été conseillée par avocat que la personne a être indemnisée n'avait pas commis de violation de son devoir. Le droit à indemnisation ci-avant ne doit pas exclure tous autres droits auxquels il peut avoir droit.

Titre V. Comptes

17. Exercice Social

17.1 L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six.

18. Comptes Annuels

- 18.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, le Conseil de Gérance devra arrêter les comptes annuels de la Société sous la forme requise par la Loi sur les sociétés.
- 18.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil de Gérance va soumettre le bilan de la Société et le compte pertes et profits ensemble avec le rapport et tout autre document similaire, pouvant être requis en vertu de la loi, au commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises qui va rédiger son propre rapport en se basant sur les documents mentionnés ci-avant.
- 18.3 Une quinzaine avant l'Assemblée générale annuelle, le bilan, le compte pertes et profits, le rapport du conseil, le rapport du commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises et tout autre document, pouvant être requis en vertu de la loi sur les sociétés, sont déposés au siège de la Société où ils seront mis à disposition aux associés durant les heures de bureau pour consultation.

19. Bénéfices, Réserves et Dividendes

- 19.1 Le solde du compte des pertes et profits, après la déduction des dépenses générales, les frais sociaux et des provisions pour des pertes passées et futures ainsi que définies par le conseil de gérance, représente le bénéfice net de la Société
- 19.2 Tous les ans cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera assigné au compte de réserve légale de la Société. Cette attribution cesse d'être obligatoire quand la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 19.3 Le solde restant du bénéfice net peut seulement être libéré par le conseil de gérance selon la politique de dividende convenue par les associés à un moment déterminé.

Titre VI. Surveillance

20. Auditeur Statutaire

- 20.1 L'audit des comptes annuels de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'Assemblée Générale qui fixera leur nombre, rémunération, et leur période d'activité; un tel mandat ne pourra pas excéder six (6) ans.
 - 20.2 Les commissaires aux comptes ou les réviseurs peuvent être réélus et révoqués à tout moment.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

21. Liquidation

21.1 En cas de la dissolution de la Société, l'assemblée générale déterminera les modalités de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs puissances.



22. Divers

22.1 Tous les points non régis par ces articles seront déterminés selon la loi des Société commerciales daté du 10 août 1915, comme modifié.»

Seconde résolution

L'associé unique de la société décide de créer deux classes de parts sociales ordinaires nommées Actions A et B de renommer les cinq cents (500) parts sociales existantes en Actions A.

Troisième résolution

L'associé unique de la société décide d'augmenter le capital de la société pour le passer de son montant actuel de EUR 12.500.-, représentant par 500 Actions A d'une valeur de EUR 25 chacune,

à EUR 33.775.125 représenté par 1.080.804 Actions A et 270.201 Actions B, chaque Action ayant valeur de EUR 25.

Fourth resolution

L'associé unique de la Société décide d'émettre 1.080.304 nouvelles Actions A et 270.201 nouvelles Actions B, avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Les nouvelles Actions seront émises avec payement d'une prime d'émission totale de EUR 2,-

Souscription et Paiements

Ici comparaît Me Samia Rabia, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de la société IG 1, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 1132.072, en application d'une procuration octroyée le 6 juillet 2006.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte notarié pour être enregistré avec lui auprès des administrations compétentes.

Le comparant se réfère à la convention d'apport conclue le 6 juillet 2006, dûment signée par la société IG 1, S.à r.l., et la Société aux termes de laquelle ont été transférées à la Société:

- 500 Parts Sociales (représentant 100% du capital émis) de la Société INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.764
- 500 Parts Sociales (représentant 100% du capital émis) de INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.756.
- 500 Parts Sociales (représentant 100% du capital émis) de INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.765.
- 1.108.204 Parts Sociales (représentant 100% du capital émis) de REVCAP IX LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse,

Cette convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire restera annexée au présent acte notarié pour être enregistré avec lui auprès des administrations compétentes.

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par INDUSTRIAL SECURITIES MANAGEMENT, Asset Manager, avec siège social à 48, avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France le 6 juillet 2006, que la valeur totale de l'apport a été évalue comme suit:

- INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l.: EUR 3.847.727
- INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l.: EUR 1.043.770
- INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l.: EUR 1.166.329
- REVCAP IX LUXEMBOURG, S. à r.l.: EUR 27.704.801

Cette convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire restera annexée au présent acte notarié pour être enregistré avec lui auprès des administrations compétentes.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prédite société IG 1, S.à r.l., pour 1.080.304 nouvelles Actions A et 270.201 Actions B et de procéder au payement de ces nouvelles Actions A et B ainsi que de la prime d'émission par un apport consistant en:

- 500 parts sociales (représentant 100% du capital émis) de INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.764,
- 500 parts sociales (représentant 100% du capital émis) de INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.756,
- 500 parts sociales (représentant 100% du capital émis) de INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de Pétrusse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.765.
 - 1.108.204 Parts Sociales (représentant 100% du capital émis) de REVCAP IX LUXEMBOURG, S.à r.l., prédécrit.
 Puis, l'assemblée générale approuve la prédite souscription et son payement et alloue 1.080.304 nouvelles Actions A

et 270.201 nouvelles Actions B, avec une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune au prédit souscripteur avec une prime d'émission totale de EUR 2,-



Cinquième résolution

L'associé unique de la société peut changer l'article 5 des statuts de la société avec les résolutions prises. Par conséquent, l'article 5, alinéa 1 sera comme suivant:

«Le capital social souscrit est fixé à trente trois million sept cent soixante-quinze mille cent vingt cinq (33.775.125) Euros représenté par 1.351.005 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros chacune, divisé en 1.080.804 actions de classe A (les «Actions A») et 270.201 actions de classe B (les «Actions B») et ensemble avec les actions A appelées ci-après les «Actions».

Selon l'article 4.2 de la loi sur les devoirs de contribution, de telles contributions sont exemptées du devoir de contribution.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à EUR 8.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. Brouxel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2006.

I. Delvaux.

(086381.3/208/786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

IS EF ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 33.775.125,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.043.

Statuts coordonnés en date du 6 juillet 2006, suite à un acte n° 397 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(086385.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 45.723.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 juin 2006, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par M. Sergio Vandi de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, M. Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de M. Sergio Vandi, Administrateur démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

R. Donati / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078818.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



AM PARK, Société Anonyme.

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, Galgebierg 50.

R. C. Luxembourg B 63.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Schroeder

Administrateur-délégué

(078716.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

SANAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Neudorf, 264, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 104.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nourani Shahin

Gérante

(078719.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 102.576.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

(078919.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

TEXER TEXTILE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 53.926.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2006 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- a) Administrateurs:
- Mqdemoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve:
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont:
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 - b) Commissaire aux comptes:
- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Fabrizio Angelelli, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078849.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



DEVEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 84.748.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Martin

Gérant

(078725.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FEANE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

R. C. Luxembourg B 74.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. El.ias Menino / C. Dos Santos Marques

Gérante / Gérante

(078726.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

MILLEN-ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 71.963.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Waldbillig

Gérante

(078728.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.273.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 7 juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 1er juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer M. Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et décide de nommer pour une durée de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- M. Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- M. Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de renommer, pour une durée de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur



Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078830.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CHECKMATE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 111.581.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril dernier, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2006, a décidé de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006, M. Edoardo Tubia, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Edoardo Tubia, Président du Conseil d'Administration.

M. Edoardo Tubia, prénommé, déclare accepter cette nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CHECKMATE SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078840.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

HOLDALU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juin 2006

Le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société HOLDALU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078853.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

BNP PARIBAS, Société Anonyme.

Siège social: F-75009 Paris, 16, boulevard des Italiens. Succursale de Luxembourg: Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 23.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 et les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de BNP PARIBAS, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11166 / LSO-B11171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

E. Berg / Y. Juchem.

(078861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck